

# « 2017 sera l'année des infirmières et infirmiers du Québec »



Ce sont les propos tenus par le ministre de la Santé et des Services sociaux, Gaétan Barrette, devant les 1 500 congressistes réunis le 7 novembre dernier au Palais des congrès de Montréal. Si le ministre va bel et bien de l'avant en ce sens, il y a fort à parier que nous recevrons de bonnes nouvelles sous peu. Souhaitons que 2017 soit une année de reconnaissance des expertises infirmières. À ce sujet, l'OIIQ l'a mentionné à plusieurs reprises : il est temps de passer à l'action. Le Québec doit en effet se donner les moyens de bien soigner, et les infirmières et infirmiers sont l'une des clés pour y parvenir.

Je profite de cette première communication pour rappeler que 2017 marque le premier anniversaire du règlement portant sur la prescription infirmière, entré en vigueur le 11 janvier 2016. Ce règlement concerne plus particulièrement les infirmières et infirmiers travaillant en soins de proximité dans les domaines des soins de plaies, de la santé publique et des problèmes de santé courants, soit environ 10 000 membres. Or, en date du mois de décembre dernier, quelque 3 000 d'entre vous seulement avaient effectué la démarche en vue d'obtenir le droit de prescrire. Est-ce suffisant?

## Honnêtement, non!

S'il est vrai que le déploiement de cette nouvelle activité professionnelle – une grande avancée pour la profession infirmière – a été ralenti par le contexte de changement du réseau, il n'en demeure pas moins que nous ne pouvons nous satisfaire d'aussi peu. À l'évidence, nous pouvons faire mieux, et nous devons faire mieux. Nous devons saisir la balle au bond et montrer à la société québécoise que les membres de la profession sont

**En tout temps, dans chaque dossier, notre démarche doit être collective, car personne n'est plus proche du patient que les infirmières et les infirmiers.**

déterminés à améliorer l'accès aux soins et qu'ils mettent tout en œuvre pour y arriver.

Nous ne pouvons demander davantage d'autonomie professionnelle sans nous prévaloir ensuite de toutes les occasions qui nous sont données de montrer en quoi le réseau, et surtout les patients, peuvent bénéficier de l'expertise professionnelle de nos quelque 74 000 infirmières et infirmiers. Le mot d'ordre : persévérance.

Un engagement soutenu qui se concrétise sur le terrain et s'actualise dans chaque établissement, à domicile, dans les CHSLD, et ce, quotidiennement : faisons la démonstration de notre leadership, de notre jugement clinique et de l'étendue de nos compétences. C'est une responsabilité qui nous appartient; les patients et nos collaborateurs sauront les reconnaître. Ensemble, occupons l'intégralité de notre champ de d'exercice.

Je suis là, soutenue en ce sens par le Conseil d'administration, pour vous y aider. Les 1 000 délégués ambassadeurs issus des 12 régions sont également présents à vos côtés pour répondre à vos questions, pour m'informer des problèmes et obstacles rencontrés sur le terrain, mais aussi, et surtout, pour écouter vos solutions et vos demandes.

En tout temps, dans chaque dossier, notre démarche doit être collective, car personne n'est plus proche du patient que les infirmières et les infirmiers. Personne n'est plus à même que vous de définir les nouveaux modèles de soins infirmiers qui répondent aux besoins de santé actuels et futurs des patients. Personne mieux que nous ne traduira les solutions infirmières en réalité.

C'est un défi que je vous lance. Il nous appartient de le relever ensemble.

**Lucie Tremblay**  
Présidente de l'OIIQ